

LE MASQUE DE FER DE LYON

présente

LE CIRCUIT NATIONAL SENIOR DE FLEURET FEMMININ



SALLE D'ARMES DEPUIS 1910

Le dimanche 3 octobre 2010
Halle des sports - 91 Bd Vivier Merle
69003 Lyon

Début des assauts à 8 heures et Finales à 16 heures





SALLE D'ARMES DEPUIS 1910



ANNEE DU CENTENAIRE du Masque de Fer de Lyon

Circuit national fleuret séniors dames du Masque de Fer

Le Dimanche 3 octobre 2010

Halle des sports 91 Bd Vivier Merle 69003 Lyon

Tel : 0899 234 668

CATEGORIE: Sénior, Junior surclassée, Cadette double sur classement

HORAIRE :
Appel 8 heures
Scratch 8heures 30
Début de l'épreuve 9h00
Finales 16h00

LICENCE : En cours de validité saison 2010-2011

FORMULE : FFE en vigueur

ENGAGEMENT : 10€

RESTAURATION : Buvette sur place (Sandwiches + Hot dog + Boisson fraîches et chaudes)

- Sandwichs, hot-dogs --> 2 euros
- Barres chocolatées, gâteaux --> 1 euro
- Boissons (au verre de 33 cl) --> 1 euro
- Bouteilles d'eau --> 1 euro
- Café, thé --> 1 euro

MATERIEL : Possibilité d'achat de petit matériel au stand d'Escrime Diffusion (fils de corps, tête de pointe T.AN complète)

ENGAGEMENT : Pour les licenciés FFE : Les clubs doivent engager leurs tireuses et leur Arbitre avec le système « Engagements en ligne » sur le site web de la FFE.

Pour les non licenciés FFE : Les engagements doivent être transmis aux organisateurs par les clubs des tireuses. Aucun engagement individuel ne peut être accepté. La date de clôture des inscriptions est **le mercredi 29/09/10 (23h59)** (cf. CD FFE 19/09/2009, les engagements sont clos le mercredi précédent la compétition.)

HEBERGEMENT PARTENAIRE:

HOTEL CAMPANILE LA PART-DIEU



Présentez vous de la part du Masque de Fer de Lyon

A 0,5 km de la gare de la Part Dieu et à 5 minutes du lieu de la compétition à pied

Tarifs confirmés par Madame MAGERUS responsable hébergement:
32€ la chambre single ou double
9€ le petit déjeuner buffet (pas de problème à partir de 6h)
0.99€ la taxe de séjour, par jour et par personne.
CAMPANILE Lyon Centre - Gare Part Dieu
31 rue Maurice FLANDIN
69003 Lyon
Tél : 04.72.36.31.00 Fax : 04.72.34.02.80
E-mail : hebergement.lyon.pardieu@campanile.fr

D'autres Hôtels à proximité :

Hôtel * * * **Part Dieu** 79, Bd Marius Merle 69003 Lyon

Tel : 04 72 91 42 52

Hôtel * * * **Novotel** 47, Bd Marius Merle 69003 Lyon.

Tel : 04 72 13 51 51 <http://fr.hotels.com/ho121822/novotel-lyon-part-dieu-lyon-france/>

Hôtel * * * **Première Classe Lyon Centre-Gare Part Dieu** 75, Bd Vivier Merle 69003 Lyon

Tel : 08 92 70 72 55

Hôtel * * * **Athena Part Dieu** 45 Bd Marius Vivier Merle 69003 Lyon

Tel : 04 72 68 88 44 <http://fr.hotels.com/ho249721/hotel-athena-lyon-france/>

Hôtel * * * **Appart City Lyon La Part Dieu** 6, Avenue Lacassagne 69003 Lyon

Tel : 04 37 91 99 21 <http://fr.hotels.com/ho226725/appart-city-lyon-la-part-dieu-lyon-france/>

CONTACT: **Stephan Jakob** tresorier@masquedefere.com

FORMULE DE LA COMPETITION:

Classement initial des tireuses pour la constitution des poules

Seront classées dans l'ordre :

1. Les tireuses classées entre la 1^{ère} et la 64^{ème} place du classement FIE
2. Les tireuses classées au classement national
3. Les autres tireuses (pas de numéro de série)

Formule sur une journée :

- Un tour de poule à 7 ou 6 sans éliminées avec décalage par nations si des étrangères non licenciés FFE sont présentes et par clubs dans tous les cas.
- Tableau d'élimination directe.

En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition. Dans le cas où tous les tireurs engagés sont absents, le droit pour le club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement entre mains du club organisateur. (Décision du CD FFE du 29/03/2008)

En cas de contestation, le tireur doit être en mesure de justifier de son identité, auprès du **directoire technique**, sous peine d'exclusion de l'épreuve.

RAPPEL DES REGLES DE COURTOISIE :

Ordre et discipline

t.82

2 Les escrimeurs se soumettront, notamment, avec **ordre, discipline et esprit sportif** aux prescriptions qui suivent, toute infraction à ces règles pouvant entraîner des sanctions prises par les autorités disciplinaires compétentes, après ou même sans avertissement, suivant les cas et les circonstances.

3 Toutes les personnes qui participent ou assistent à une épreuve d'escrime, doivent **respecter l'ordre et rester sans troubler le bon déroulement** de l'épreuve. Au cours des matches, personne n'est autorisé à **aller près de la piste, à donner des conseils aux tireurs, à critiquer l'arbitre** ou les assesseurs ou à les injurier, ou à les importuner de quelque façon que ce soit(...) L'arbitre a l'obligation d'arrêter immédiatement tout acte troublant le bon déroulement du match.

t.83

L'arbitre et (ou) le Directoire technique, d'office ou sur demande d'un délégué officiel de la F.I.E. ou du Comité organisateur, décident de **l'expulsion du lieu de l'épreuve**, avec ou sans avertissement, de toute personne qui, par gestes, attitudes ou paroles, troublerait l'ordre ou le bon déroulement de l'épreuve.

Les tireurs

Engagement d'honneur

t.84

Par le seul fait qu'ils s'engagent dans une épreuve d'escrime, les tireurs prennent **l'engagement d'honneur** de respecter le Règlement et les décisions des officiels, d'être déferents envers les arbitres et les assesseurs et d'obéir scrupuleusement aux ordres et commandements de l'arbitre.

t.92

Les **entraîneurs, soigneurs et techniciens**, ne sont pas autorisés à se placer au cours des épreuves auprès des tireurs dans l'enceinte de la compétition.

L'arbitre peut autoriser, chaque fois qu'il l'estime nécessaire, une personne à **porter momentanément assistance** à un tireur.

t.93

Les spectateurs sont tenus de ne pas **troubler le bon ordre** des épreuves, de ne rien faire qui puisse tendre à influencer les tireurs ou l'arbitre, et de respecter les décisions de celui-ci, alors même qu'ils ne les approuvent pas. Ils doivent obéir aux indications que l'arbitre estime nécessaire de donner.

t.120

Réclamation injustifiée : 1^{ère} fois : carton jaune, 2^{ème} fois et suivante : carton rouge

Refus d'obéissance : 1^{ère} fois : carton jaune, 2^{ème} fois et suivante : carton rouge

Tireur troublant l'ordre sur la piste : 1^{ère} fois : carton rouge, 2^{ème} fois : carton noir

Toute personne troublant l'ordre hors de la piste 1^{ère} fois : avertissement, 2^{ème} fois : expulsion

Faute contre l'esprit sportif, brutalité intentionnelle, favoriser l'adversaire, profiter de la collusion : carton noir

MODE DE TRANSPORT:

depuis la **GARE LA PART-DIEU (sortie centre commercial)**

Prendre à gauche et remonter le boulevard Vivier Merle jusqu 'au N° 91

Durée trajet 5 à 7 minutes à pied pour accéder à la halle des sports



